

SICAV BNA

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2016

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ÉTATS FINANCIERS ARRETÉS AU 30 JUIN 2016

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 29 avril 2015 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 juin 2016, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers trimestriels sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 juin 2016, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 78,90% de l'actif total au 30 juin 2016.

Tunis, le 29 juillet 2016

Le Commissaire aux Comptes :

GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT - GEM

Abderrazak GABSI

BILAN
(Montants exprimés en dinars)

		Notes		
ACTIF				
Portefeuille-titres :	3.1	4 210 584	2 019 621	2 052 563
- Actions et droits rattachés		3 954 409	1 917 351	1 947 944
- Titres OPCVM		256 175	102 270	104 619
Placements monétaires et disponibilités :		1 114 456	547 848	471 745
- Placements à terme	3.2	1 053 679	201 979	200 157
- Disponibilités		60 777	345 869	271 588
Débiteurs divers (sommes à l'encaissement)		11 421	3 000	1 067
TOTAL ACTIF		5 336 461	2 570 469	2 525 375
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	3.3	11 811	8 616	8 530
Autres créditeurs divers	3.4	5 998	62 776	11 478
Total passif		17 809	71 392	20 008
ACTIF NET				
Capital		5 294 895	2 471 389	2 489 528
Capital en nominal :	3.5	5 516 100	2 725 500	2 879 700
- Capital début de période		2 879 700	2 673 700	2 673 700
- Émission en nominal		3 515 400	308 100	483 300
- Rachat en nominal		-879 000	-256 300	-277 300
Sommes non distribuables de la période	3.6	-221 205	-254 111	-390 172
Sommes distribuables :		23 757	27 688	15 839
- Sommes distribuables de la période	3.7	23 756	27 638	15 789
- Sommes distribuables de l'exercice clos		-	-	-
- Report à nouveau		1	50	50
Actif net		5 318 652	2 499 077	2 505 367
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		5 336 461	2 570 469	2 525 375

ÉTAT DE RÉSULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	Notes	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	61 079	61 079	59 846	59 846	79 796
- Dividendes des actions		56 018	56 018	55 564	55 564	75 514
- Revenus des titres OPCVM		5 061	5 061	4 282	4 282	4 282
Revenus des placements monétaires	4.2	8 161	12 782	3 646	8 548	17 948
Total des revenus des placements		69 240	73 861	63 492	68 394	97 744
Charges de gestion des placements	4.3	-11 811	-21 790	-8 616	-16 559	-34 003
Revenus nets des placements		57 429	52 071	54 876	51 835	63 741
Autres charges d'exploitation	4.4	-12 544	-24 805	-11 845	-23 374	-47 855
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		44 885	27 266	43 031	28 461	15 886
Régularisation du résultat d'exploitation		-3 583	-3 510	-861	-823	-97
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		41 302	23 756	42 170	27 638	15 789
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		3 583	3 510	861	823	97
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		-129 441	172 528	272 743	393 240	265 601
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		44 993	41 663	-132 014	-233 128	-217 023
Frais de négociation de titres		-7 604	-9 407	-3 015	-6 953	-8 187
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		-92 052	204 784	137 714	153 159	40 391
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		-47 167	232 050	180 745	181 620	56 277

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars)

	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
VARIATION DE L'ACTIF NET					
RÉSULTANT DES OPÉRATIONS					
D'EXPLOITATION					
Résultat d'exploitation	44 885	27 266	43 031	28 461	15 886
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-129 441	172 528	272 743	393 240	265 601
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cessions de titres	44 993	41 663	-132 014	-233 128	-217 023
Frais de négociation de titres	-7 604	-9 407	-3 015	-6 953	-8 187
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES					
Distribution de dividendes	-15 838	-15 838	-16 042	-16 042	-16 042
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL					
Souscriptions :					
- Capital	2 937 000	3 515 400	308 100	308 100	483 300
- Régularisation des sommes non distribuables	-29 866	-87 096	-32 540	-32 540	-58 256
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	-3 182	-	-	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	-4 875	-5 510	-1 360	-1 360	-363
Rachats :					
- Capital	-411 600	-879 000	-177 300	-256 300	-277 300
- Régularisation des sommes non distribuables	7 632	51 279	18 910	31 244	33 667
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice clos	2 571	-	477	-	-
- Régularisation des sommes distribuables de l'exercice encours	1 292	2000	499	537	266
VARIATION DE L'ACTIF NET	2 435 967	2 813 285	281 489	215 259	221 549
ACTIF NET					
En début de période	2 882 685	2 505 367	2 217 588	2 283 818	2 283 818
En fin de période	5 318 652	5 318 652	2 499 077	2 499 077	2 505 367
NOMBRE D' ACTIONS					
En début de période	29 907	28 797	25 947	26 737	26 737
En fin de période	55 161	55 161	27 255	27 255	28 797
VALEUR LIQUIDATIVE					
En début de période	96,388	87,000	85,466	85,417	85,417
En fin de période	96,420	96,420	91,692	91,692	87,000
TAUX DE RENDEMENT	0,60%	11,46%	7,99%	8,05%	2,56%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 30 JUIN 2016

NOTE N°1 : INFORMATIONS GÉNÉRALES

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Nouria 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES, BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 juin 2016, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Ils sont établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Évaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêté, à leur valeur de marché. La valeur du marché applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives à la date d'arrêté. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuable et apparaît aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Évaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur prix d'acquisition.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3 RELATIVE AU BILAN

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/06/2016	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		3 656 289	3 954 399	298 110	74,350	-
- ADWYA	5 727	50 676	50 065	-611	0,941	0,033
- AMEN BANK	2 000	41 840	42 056	216	0,791	0,008
- ARTES	29 343	239 535	232 778	-6 757	4,377	0,076
- ATB	22 605	111 593	110 765	-828	2,083	0,022
- ATL	101 170	312 055	302 296	-9 759	5,684	0,400
- ATTIJ BANK	15 112	360 868	423 136	62 268	7,956	0,038
- BEST LEASE	30 000	63 000	52 500	-10 500	0,987	0,100
- BH	5 882	99 371	96 706	-2 665	1,818	0,017
- BIAT	1 190	100 198	99 248	-950	1,866	0,007
- BNA	10 400	125 836	85 644	-40 192	1,610	0,032
- BT	30 435	258 381	242 780	-15 601	4,565	0,016
- CITYCARS	15 513	219 096	241 382	22 286	4,538	0,115
- DELICE HOLDING	2 000	23 280	24 920	1 640	0,469	0,003
- EURO-CYCLE	8 750	210 227	373 800	163 573	7,028	0,108
- ENNAKL	15 022	181 651	195 136	13 485	3,669	0,050
- OFFICE PLAST	26 337	100 109	104 479	4 370	1,964	0,421
- ONE TECH HOLDING (AA)	7 000	45 500	49 672	4 172	0,934	0,013
- SAH	14 400	142 770	172 771	30 001	3,248	0,033
- SFBT	19 198	265 344	372 883	107 539	7,011	0,015
- SOTIPAPIER (AA)	25 513	99 515	96 210	-3 305	1,809	0,106
- SPDIT	6 000	81 647	70 800	-10 847	1,331	0,021
- STAR	650	97 500	96 135	-1 365	1,808	0,028
- TPR	30 211	99 696	98 548	-1 148	1,853	0,067
- TUNISRE	5 821	49 770	49 339	-431	0,928	0,029
- UIB	10 145	178 276	178 816	540	3,362	0,031
- UNIMED	7 925	98 555	91 534	-7 021	1,721	0,031
OPCVM :		258 305	256 175	-2 130	4,817	-
- POS	2 500	258 305	256 175	-2 130	4,817	0,076
Droits :		3	10	7	-	-
- ABDA381/27	4	1	8	7	-	-
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		3 914 597	4 210 584	295 987	79,166	-

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS A TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/06/2016	% de l'actif net
Compte placement BNA	10 500	1 050 000	3 679	1 053 679	19,811
Total en Dinars	10 500	1 050 000	3 679	1 053 679	19,81

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015
Gestionnaire (BNA Capitaux)	11 517	8 322	8 233
Dépositaire (BNA)	294	294	297
Total en Dinars	11 811	8 616	8 530

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015
Commissaire aux comptes	4 455	4 443	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	343	203	198
Achat en bourse (sommes à régler)	-	55 350	-
Autres (*)	1 200	2 780	2 320
Total en Dinars	5 998	62 776	11 478

(*) Il s'agit essentiellement d'indemnités à servir au Président du Conseil et au Directeur Général ainsi que de reliquats de dividendes à payer.

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015
Capital début de période :			
- Montant en nominal	2 879 700	2 673 700	2 673 700
- Nombre de titres	28 797	26 737	26 737
- Nombre d'actionnaires	132	140	140
Souscriptions réalisées :			
- Montant en nominal	3 515 400	308 100	483 300
- Nombre de titres	35 154	3 081	4 833
Rachats effectués :			
- Montant en nominal	-879 000	-256 300	-277 300
- Nombre de titres	8 790	2 563	2 773
Capital fin de période :			
- Montant en nominal	5 516 100	2 725 500	2 879 700
- Nombre de titres	55 161	27 255	28 797
- Nombre d'actionnaires	133	135	132

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015
Sommes non distribuables	168 967	151 863	15 802
Résultat non distribuable de la période :	204 784	153 159	40 391
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	172 528	393 240	265 601
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	41 663	-233 128	-217 023
- Frais de négociation de titres	-9 407	-6 953	-8 187
Régularisation des sommes non distribuables (souscription)	-87 096	-32 540	-58 256
Régularisation des sommes non distribuables (rachat)	51 279	31 244	33 667
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-390 172	-405 974	-405 974
Total en Dinars	-221 205	-254 111	-390 172

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE

	30 juin 2016	30 juin 2015	31 décembre 2015
Résultat d'exploitation	27 266	28 461	15 886
Régularisation lors des souscriptions d'actions	-5510	- 1 360	- 363
Régularisation lors des rachats d'actions	2000	537	266
Total en Dinars	23 756	27 638	15 789

NOTE N°4 RELATIVE À L'ÉTAT DE RÉSULTAT**NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES**

	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Dividendes des actions	56 018	56 018	55 564	55 564	75 514
Revenus des titres OPCVM	5 061	5 061	4 282	4 282	4 282
Total en Dinars	61 079	61 079	59 846	59 846	79 796

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Revenus du compte placement à terme BNA	6 357	9 371	2 963	5 915	11 869
Revenus du compte bancaire BNA	1 804	3 411	683	2 633	6 079
Total en Dinars	8 161	12 782	3 646	8 548	17 948

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Rémunération du Gestionnaire	11 517	21 203	8 322	15 974	32 823
Rémunération du Dépositaire	294	587	294	585	1 180
Total en Dinars	11 811	21 790	8 616	16 559	34 003

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/04 au 30/06/2016	Période du 01/01 au 30/06/2016	Période du 01/04 au 30/06/2015	Période du 01/01 au 30/06/2015	Exercice clos le 31 décembre 2015
Primes et indemnités	4 476	8 951	4 488	8 926	18 000
Jetons de présence	3 366	6 732	3 366	6 695	13 500
Redevance CMF	823	1 515	594	1 141	2 344
Honoraires du Commissaire aux comptes	2 228	4 456	2 234	4 443	8 960
Autres (frais de publication)	1 651	3 151	1 163	2 169	5 051
Total en Dinars	12 544	24 805	11 845	23 374	47 855

NOTES N°5 AUTRES INFORMATIONS

Rémunération du Gestionnaire et du Dépositaire :

La gestion de la SICAV BNA est confiée à l'établissement gestionnaire « BNA Capitaux ». Celui-ci est chargé des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le Gestionnaire perçoit une rémunération de 1,4% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La BNA assure les fonctions du Dépositaire pour la SICAV BNA. Elle est chargée à ce titre de :

- Conserver les titres et les fonds de la SICAV BNA ;
- Encaisser le montant de souscription des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la BNA perçoit une rémunération annuelle forfaitaire (TTC) de 1.180 DT.